



CONDITIONS GENERALES

Pour être admis à entrer, à s'installer ou séjourner sur le terrain de camping, il faut y avoir été autorisé par le gestionnaire ou son représentant. Ce dernier a pour obligation de veiller à la bonne tenue et au bon ordre du terrain de camping ainsi qu'à respect de l'application du présent règlement intérieur. Le fait de séjourner sur le terrain de Camping Les Chênes Verts, implique l'acceptation des dispositions du présent règlement et l'engagement de s'y conformer. Nul ne peut élire domicile.

A votre arrivée, vous devrez vous présenter au bureau d'accueil muni de votre confirmation de réservation et de votre pièce d'identité afin de vous acquitter des formalités d'inscription **OBLIGATOIRES**. Toute modification pouvant entraîner une variation du montant du séjour doit être signalée à l'arrivée. En cas de déclaration inexacte du preneur, le présent contrat sera résilié de plein droit et les sommes versées resteront acquises au camping.

TOUS LES CAMPEURS DOIVENT AVOIR UNE ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE ET INCENDIE VALABLE DURANT LA DUREE DU SEJOUR.

FORMALITES DE POLICE

Tous mineurs non accompagnés de leurs parents ne seront admis qu'avec une autorisation écrite de ceux-ci. En l'application de l'article R 611-35 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, le gestionnaire est tenu de faire remplir et signer par le client de nationalité étrangère, dès son arrivée, une fiche individuelle de police.

CONDITIONS DE RESERVATION

Toute location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée ou louée. Les réservations peuvent être effectuées par e-mail ou téléphone, mais une confirmation devra intervenir par écrit (signature du contrat et versement de l'acompte) dans les 7 jours de la demande de réservation. Passé ce délai, l'option sera annulée sans préavis et sans recours pour le client. À réception du contrat signé et du versement de l'acompte nous vous adresserons, en fonction des places disponibles, une confirmation de réservation.

Le chef de famille s'engage à déclarer l'ensemble de ses visiteurs au cours de son séjour à leur arrivée. Dans le cas contraire, le camping se réserve le droit de rompre le contrat de location sans préavis ni indemnité.

Les emplacements sont en conformité avec la législation en vigueur sur les terrains de camping.

La situation de l'emplacement est déterminée en fonction des exigences de notre planning. Nous tiendrons compte de vos souhaits dans la mesure du possible.

Pour votre sécurité, le port du bracelet de présence est obligatoire durant tout votre séjour.

Chaque participant séjournant sur le camping s'engage à se conformer aux dispositions du règlement intérieur.

CAMPING

Arrivée de 14h à 19h – Départ de 8h à 12h.

Toute parcelle non libérée à 12h entraînera une facturation automatique de 39€ par quart d'heure dépassé.

LOCATIONS
Arrivée de 15h à 19h.- Départ de 8h à 10h.
Tous mobil homes non libérés à 10h entraînera une facturation automatique de 39€ par quart d'heure dépassé.
L'état des lieux de sortie sera effectué après votre départ par notre équipe hygiène, 90€ vous seront facturés si l'état de propriété est jugé par nous irrecevable ou pour toute casse, détérioration ou perte.

Toute arrivée tardive doit être impérativement signalée avant 18h afin que nous puissions prendre les dispositions nécessaires à votre arrivée sur le site

CAPACITE MAXIMALE ET VISITEURS

Seules les personnes inscrites sont autorisées à occuper l'hébergement ou l'emplacement qui leurs sont alloués. Nous ne pourrons accepter plus de personnes que la capacité du mobile-home ou de l'emplacement nu ne l'indique (enfants et bébé compris). Le camping se réserve le droit de refuser l'accès aux familles qui se présentent avec un nombre de personnes supérieures à la capacité de l'hébergement ou de l'emplacement camping. Toute personne, en dehors des personnes inscrites, sera considérée comme visiteur. Les visiteurs devront se déclarer au bureau d'accueil et s'acquitter de la redevance.

CAUTION LOCATION

A votre arrivée, une caution de 400€ (par chèque ou par emprunte de carte bancaire) vous sera demandée et restituée ou détruite maximum dans les 8 jours après votre départ, déduction faite des éventuels frais de remise en état des lieux et de la valeur du matériel manquant ou détérioré (sauf litige relatif à l'état des lieux auquel cas la caution ne sera restituée qu'après un délai minimum de 15 jours). **Un inventaire est à votre disposition dans le locatif et vous disposez de 4h pour venir signaler à la réception, tout manquement, anomalie ou mauvais fonctionnement d'appareil.**

Cette caution inclut une caution de 90€ pour le ménage qui sera restituée **UNIQUEMENT** dans le cas où le locatif est prêt à être reloué **IMMEDIATEMENT** soit : sol balayé et lavé dans tout le locatif, gaz nettoyé y compris brûleurs et four (suivant locatif), réfrigérateur dégivré nettoyé et NE NECESSITANT PAS L'INTERVENTION D'UNE FEMME DE MENAGE. **Un règlement global regroupant l'ensemble des cautions pourra être effectué.**

CAUTION CAMPING

Nous acceptons les groupes de jeunes mais une caution de 180 € vous sera demandée et peut être encaissée en cas de bruits déraisonnables et répétés occasionnés sur le terrain (Une caution par emplacement). En cas d'expulsion avant la fin du séjour, celui-ci ne sera pas remboursé.

ETAT DES LIEUX

L'état des lieux d'entrée se fait par vos soins le jour de l'arrivée. Vous êtes tenu de signaler toutes anomalies dans les 4 h qui suivent votre arrivée.

L'état des lieux de sortie sera effectué après votre départ par notre équipe hygiène, 90€ vous seront facturés si l'état de propriété est jugé par nous irrecevable ou pour toute casse, détérioration ou perte.

TARIFS

Tous les tarifs indiqués sont susceptibles d'évolution. Le camping se réserve le droit de modifier les tarifs à tout moment. Les séjours seront facturés sur la base des tarifs en vigueur au jour de la réservation, et ce, sous réserve des disponibilités. Il est conseillé de vérifier le tarif applicable en contactant directement le camping.

ANNULATION DE SEJOUR

En l'absence d'assurance annulation, des retenues seront opérées sur les sommes déjà versées ou dues selon les modalités suivantes: Annulation à plus de 30 jours de l'arrivée : 30% de la somme globale sera retenue. Annulation. **Annulation à 30 jours ou moins de l'arrivée : la totalité du séjour est due.**

GARANTIE ANNULATION

L'assurance annulation n'est pas incluse dans le prix, elle est facultative et s'élève à 4,5 % du montant total. Elle est payable au moment de l'inscription et ne pourra pas être rajoutée par la suite. Vous recevez les conditions générales de l'assurance annulation lors de la souscription.

CIRCULATION ET VERRUILLAGE DES BARRIERES

La vitesse est limitée à **5 Km/h**. Le stationnement est interdit sur les routes et les voies d'accès. **Un seul véhicule est compris dans le tarif par emplacement.** Tout véhicule supplémentaire devra s'acquitter du tarif en vigueur. Les véhicules doivent être **IMPERATIVEMENT** garés sur la parcelle ou sur les parkings attribués à votre arrivée. Il est interdit de garer votre véhicule sur l'emplacement du voisin même s'il paraît inoccupé. Le verrouillage des barrières se fait à 23h00 le soir jusqu'à 8h du matin. De même, les personnes séjournant sur le camping ne doivent **pas utiliser leur véhicule pour se rendre au bar ou à un autre emplacement.** Les seuls véhicules habilités à pouvoir circuler en cas de besoin étant ceux du personnel des services du camping ou d'urgence (pompiers, ambulances, services médicaux). Les familles ou campeurs regagnant le camping après 23h00 doivent rejoindre leur emplacement ou locatif le plus discrètement possible afin de ne troubler le sommeil des vacanciers. Lorsqu'un vacancier trouble ou cause des nuisances aux autres résidents, il pourra être mis un terme immédiat et sans indemnité à son séjour

VEHICULE ELECTRIQUE

Une borne électrique est à votre disposition à l'entrée du camping.
Il est strictement **INTERDIT** de charger son véhicule sur une parcelle du camping.

HYGIENE - DEGRADATION

Nous vous demandons de respecter les arbres, plantations et décos de fleurs et de veiller à la propreté du camping en ne jetant aucune ordure ménagère, déchets de toute nature ou papier par terre, ceux-ci devront être déposés dans les poubelles ou containers avec tri sélectif mis à votre disposition. L'étendage du linge se fera sur

séchoir à linge individuel (AUCUN fil entre les arbres ou tuteurs des plantations ou clôtures ou auvents ne sera toléré). **Pour la sécurité de chacun, nous vous informons que l'ensemble du camping est sous vidéo protection.**

BLOCS SANITAIRES

Nous vous prions de respecter les règles d'hygiène et de laisser ces lieux en état de propreté. Les parents doivent accompagner et surveiller leurs jeunes enfants dans les sanitaires. **Le Bloc sanitaire est exclusivement réservé à nos clients campeurs.** Les clients occupant un locatif équipé de sanitaire individuel doivent pour le confort des campeurs utiliser celui-ci.

SECURITE / BRUIT

Pour votre sécurité, l'établissement est sous vidéo surveillance et vous serez susceptibles d'être photographié pendant votre séjour. Ces photos pourront être utilisées pour alimenter le site internet. LOI 95-73 DU 21/01/1995. Autorité responsable du droit d'accès aux images : Camping Les Chênes Verts. Modalités d'accès auprès Camping Les Chênes Verts : **Tél. 02.40.21.48.16.** Si vous ne souhaitez pas être photographié, merci de formuler votre refus par écrit au moment de la réservation.

La direction décline toute responsabilité en cas de vol, perte, échange, dommage ou dégradation de toute nature pendant ou suite à un séjour, de même qu'en cas de panne ou mise hors service des équipements techniques. **Les barbecues électriques sont interdits.** Les barbecues à charbon de bois sont tolérés sauf les jours de vent, de forte chaleur ou arrêté préfectoral. **L'usage des barbecues ne doit pas être effectué sur la terrasse des mobil homes.** La direction se réserve le droit d'interdire à tout moment ces derniers dans le cas où ils deviendraient trop envahissants. Les feux directement sur le sol sont strictement interdits.

Les usagers du terrain de camping doivent éviter tous bruits et discussions qui pourraient gêner leurs voisins, les appareils sonores doivent être réglés en conséquence. Les fermetures de portières et de coffres doivent être aussi discrètes que possible. **RESPECTER LE SILENCE DE LA NATURE ET LA TRANQUILITE DE VOS VOISINS.**

ENFANTS

Ils sont placés sous la garde de leurs parents qui sont pénallement et civilement responsables des actes et des dégâts que ceux-ci pourraient causer lorsqu'ils utilisent les jeux ou infrastructures mis à leur disposition. Ils doivent être accompagnés par des adultes aux toilettes, **à la piscine** et au toboggan, de même qu'aux aires de jeux.

OFFRES

Les offres et promotions sont non rétroactives et non cumulables entre elles.

ACCES WIFI

L'utilisation du réseau wifi implique l'acceptation des conditions générales présentes sur le portail captif du camping. Le non-respect de ces conditions générales entraînera automatiquement la résiliation du forfait choisi et l'interdiction de se connecter au réseau du camping. Selon la loi Hadopi, l'identification des utilisateurs sera sauvegardée

ANIMAUX

A l'entrée, la carte de tatouage et le certificat de vaccination devront obligatoirement être présentés. Seuls les animaux de petite taille sont acceptés dans les locatifs (sauf accord éventuel avec la direction). Les chiens de catégorie 1 et 2 sont **RIGoureusement interdits** sur le camping. Les chiens et autres animaux ne doivent pas être laissés en liberté, ni même enfermés au terrain de camping, en l'absence de leurs maîtres qui en sont civilement responsables. En aucun cas, ils ne doivent être attachés aux arbres ou laissés seuls. Leurs promenades hygiéniques se feront en dehors du camping.

REDEVANCES VISITEURS

Les visiteurs doivent impérativement se présenter à l'accueil et présenter une pièce d'identité en cours de validité. Après avoir été autorisés par la direction, et moyennant le paiement d'une redevance, ils peuvent être admis dans le terrain de camping de **10h à 22h** sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent. Leur véhicule restera sur l'un des parkings extérieurs. **Les visiteurs n'ont pas accès aux piscines.**

PAIEMENT DU SEJOUR

Le règlement pourra se faire en carte bancaire, chèque, espèces, ou chèques vacances. Les chèques étrangers ne sont pas acceptés. Le solde du règlement devra s'effectuer 1 mois avant la date d'arrivée. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé. En cas d'**annulation de séjour** les sommes versées resteront acquises au camping (**sauf souscription de l'assurance annulation**). Aucune réservation ne peut être créée à un tiers.

A l'issue de chaque séjour, une facture sera automatiquement délivrée **et aucun double ne pourra être édité.** Il convient au preneur de prendre les dispositions nécessaires à ce sujet.

REGLEMENT ESPACE JEUX - ESPACE AQUATIQUE

Les enfants doivent toujours être sous la surveillance de leurs parents. Les structures de réunion (salle d'animation, Barnum) ne peuvent être utilisées pour des jeux mouvements.

Il convient aux responsables de chaque enfant de s'assurer de la bonne utilisation des jeux mis à disposition. En cas de dégradation d'une structure par le fait d'une utilisation non conforme aux préconisations du constructeur, la personne en cause devra alors procéder à ses frais aux réparations, à défaut au remplacement des structures endommagées.

L'espace aquatique est strictement réservé aux personnes séjournant sur le camping. Ils devront **obligatoirement** être munis de leur bracelet de piscine fourni à l'accueil et ce pendant les heures d'ouverture. **Le port du short ou caleçon de bain est strictement interdit.** Il est obligatoire de passer dans le pédiluve et sous la douche avant de pénétrer dans les bassins. Il est formellement interdit de fumer, de manger, de courir, de sauter de plonger ou de rentrer avec ses chaussures dans l'espace aquatique. Animaux, matelas pneumatique, bateau, et parasol sont strictement interdits. Avant de rentrer à la piscine, vous devez prendre connaissance du tableau d'affichage. **IL EST INTERDIT** de se baigner avec un tee-shirt (sauf accord préalable de la direction). Le port du Burkini est également interdit. Pour la tranquillité des vacanciers les enceintes sont interdites dans l'espace aquatique. Tout manquement aux consignes provoque l'expulsion immédiate de l'espace aquatique.

Avant d'utiliser le toboggan aquatique, vous devez prendre connaissance du règlement inscrit sur le panneau d'affichage. **IL EST INTERDIT** : de courir dans les escalettes, de s'arrêter dans le toboggan, de se lever, de s'accrocher aux bordures, de remonter le toboggan par la glissière, de descendre en marche arrière, de descendre en groupe accrochés les uns aux autres. **IL EST OBLIGATOIRE** : de dégager immédiatement l'aire d'arrivée, de glisser assis ou couchés les pieds en avant, d'attendre avant son départ que la personne précédente ait dégagé l'aire d'arrivée, et de respecter les consignes de sécurité.

INFRACTIONS AU REGLEMENT INTERIEUR

Dans le cas où un résident perturberait le séjour des autres usagers ou ne respecterait pas les dispositions du présent règlement intérieur, le gestionnaire ou son représentant pourra oralement ou par écrit, s'il juge nécessaire, mettre en demeure ce dernier de cesser les troubles. En cas d'infraction grave ou répétée au règlement intérieur et après mise en demeure par le gestionnaire de s'y conformer, celui-ci pourra résilier le contrat. En cas d'infraction pénale, le gestionnaire pourra faire appel aux forces de l'ordre.